

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 juillet 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Capanema, Mme Chaumillon, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Chaumillon
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Molossi
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 2021-VII-34 du 19 juillet 2021

COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Considérant que les écritures comptables sont conformes entre le compte administratif et le compte de gestion établi par Mme le Payeur départemental,

Les commissions consultées,



après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2020 établi par Mme le Payeur départemental de la Seine-Saint-Denis, annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.